

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 1909.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1910 ainsi que des dispositions relatives au droit de patente, au tarif des douanes, au transit, aux installations des distilleries et à la garantie des matières d'or, d'argent, etc.

(Voir les nos 4, 26, 29 et 38, session de 1909-1910, de la Chambre des Représentants ;— 11, même session, du Sénat.)

Présents : MM. ALLARD, Président ; HANREZ, CAPPELLE, HENDERICKX et LE CLEF, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget, soumis à nos délibérations évalue les recettes pour l'exercice 1910 à fr. 633,199,319 »
Et les dépenses à 632,752,972 94
Soit un excédent de recettes de fr. 446,346 06

Le Budget voté pour 1909 arrêtaient les recettes à . fr. 619,200,944 »
Et les dépenses à 618,895,733 11
Soit un excédent de fr. 305,210 89

Les prévisions des recettes pour 1910 dépassent donc celles de 1909 de 13,998,375 francs.

Et les dépenses pour 1910 dépassent celles de 1909 de fr. 13,857,239-83.

Les chiffres qui précèdent démontrent à l'évidence la grande stabilité de nos finances.

Les principales augmentations prévues concernent :

1° Les recettes des douanes	fr. 1,579,250
2° Les droits d'accises	2,842,550
3° Les droits d'enregistrement et de transcription	1,000,000
4° Chemins de fer	11,050,000
5° Télégraphes et téléphones	1,360,000
6° Postes	1,011,200

Tandis que la seule diminution importante constatée se rapporte au prélèvement de 6,892,000 francs fait extraordinairement l'année dernière sur le fonds de la Caisse de remplacement du Département de la Guerre.

Les principales augmentations en dépenses prévues par le Budget concernent :

1° Celles de la Dette publique.	fr. 7,404,242 88
2° Les dépenses exceptionnelles du Département de la Justice	1,155,000 »
3° Les dépenses ordinaires du Ministère des Chemins de fer	3,429,803 »
4° Celles du Ministère de la Guerre	998,595 87
5° Celles du Ministère des Finances	691,500 »

Tandis que la seule diminution importante des dépenses concerne le Ministère de la Guerre et s'élève à . . . fr. 2,565,810 »

Les diverses augmentations et diminutions proposées sont justifiées dans les notes préliminaires qui se trouvent en tête des divers projets de budgets.

L'augmentation principale en recettes de 11,050,000 francs attribuée aux Chemins de fer provient d'abord, à concurrence de 6,975,000 francs, de l'augmentation des recettes de 1909 comparativement à celles de 1908 et, d'autre part, 1,700,000 francs à provenir du trafic des marchandises en 1910. Les prévisions en recettes, soit 4,000,000 de francs du chef de l'Exposition de Bruxelles, seront largement absorbées par les dépenses d'exploitation et les subsides à fournir.

Des critiques assez vives ont été faites contre le droit de licence. Une modification s'impose. Elle ne peut tarder à surgir, un Projet de Loi en ce sens étant déposé. Votre Commission, à l'unanimité, insiste vivement pour la prompte discussion de ce Projet de Loi.

Un amendement a été introduit à la Chambre des Représentants tendant à réduire de 600,000 francs la recette de 2,100,000 francs prévue à l'article 16 du Budget pour péages sur les rivières et canaux. La section de navigation intérieure de la Chambre de commerce d'Anvers a fourni un rapport concluant à l'abolition de ces péages.

Mais il résulte des déclarations faites à ce sujet depuis quelques années que l'abolition de ce péage ne procurerait aucun bénéfice aux bateliers. L'Etat a dépensé 339 millions pour le réseau fluvial et celui-ci ne rapporte que 2 millions. La batellerie a intérêt d'avoir des canaux nombreux, bien armés et bien entretenus. Les péages de 2,100,000 sont donc légitimés et bien justifiés.

Les critiques faites les années antérieures au sujet de l'injustice des impôts, sur le manque d'élasticité de nos budgets, sur l'instabilité de certaines recettes, etc., ont été reproduites cette année encore et à la Section centrale de la Chambre des Représentants et lors des discussions de cette Chambre.

Le rapporteur de la Section centrale les a rencontrées dans son rapport et vous aurez lu les discussions qui se sont déroulées à la Chambre des Représentants.

Il serait inutile, à mon avis, de les reproduire dans ce rapport.

Il suffira de constater à nouveau la prospérité toujours croissante du

pays. Le Budget solde toujours par un boni sérieux, malgré les immenses travaux exécutés, et de tous les pays de l'Europe c'est en Belgique qu'on paie le moins d'impôts. Certes, les impôts directs pourraient être mieux répartis. Mais l'honorable Ministre des Finances a déclaré à la Section centrale que pour certains de ces impôts les études en cours même très avancées, permettront bientôt d'en arriver à l'amélioration désirée.

Le Projet de Loi comprend encore quelques dispositions relatives au droit de patente, au tarif des douanes, au transit, aux installations des distilleries et à la garantie des matières d'or, d'argent, etc.

Ces dispositions n'ont donné lieu à aucune observation.

Le Projet de Loi a été adopté par la Chambre des Représentants dans sa séance du 14 décembre courant par 71 voix contre 48 et 2 abstentions.

Votre Commission aussi vous en propose l'adoption par 3 voix contre 2.

Un membre déclare être en désaccord avec le Rapporteur quant à la réduction des péages sur les canaux.

Un membre exprime le regret de ne pouvoir s'associer aux appréciations du Rapporteur, quant à notre situation financière.

Il considère l'état de nos finances comme {alarmant, le Budget étant en déficit pour de nombreux millions.

Si ce déficit, indéniable, comme le disait il y a plusieurs années déjà un de nos éminents collègues de la droite, n'est pas apparent, c'est uniquement parce que le Budget extraordinaire absorbe une forte partie des dépenses qui devraient être portées aux budgets ordinaires, notamment pour les travaux publics et les chemins de fer.

De nouveaux impôts auraient dû être établis depuis longtemps pour couvrir le déficit. Au lieu de cela, les dépenses ont été couvertes par l'emprunt. Ainsi s'explique, d'après ce membre, l'augmentation continue de la Dette publique qui a pour conséquence de ruiner le crédit de la Belgique, fortement atteint, d'ailleurs, par la reprise onéreuse du Congo et qui s'accuse par la baisse continue de la rente dont le cours, après avoir dépassé le pair, est actuellement à peine supérieur à 94 p. c.

Le Rapporteur,
EMILE LE CLEF.

Le Président,
VICTOR ALLARD.